

Conditions Générales d'Utilisation de la carte Fidélité Lentilles



ATOL
LES OPTICIENS

Conditions Générales d'Utilisation de la carte Fidélité Lentilles

L'associé opticien ATOL qui propose la Carte Fidélité Lentilles à sa clientèle est dénommé ci-après « l'opticien ATOL ». Le Client qui souscrit à la Carte Fidélité Lentilles est dénommé ci-après « le Titulaire ».

La souscription à la Carte Fidélité Lentilles emporte inconditionnellement l'acceptation de l'intégralité des termes des présentes Conditions Générales dont le Client déclare avoir pris connaissance et accepter.

1- Une Carte de Fidélité Lentilles (physique) est délivrée par l'opticien ATOL à chaque client qui le souhaite. La Carte Fidélité Lentilles est gratuite, nominative, personnelle et ne peut être cédée. Il n'est possible de souscrire qu'une seule Carte Fidélité Lentilles par personne physique (même nom, prénom(s), et adresse). Seules les personnes physiques âgées de plus de 18 ans peuvent se faire attribuer une carte de fidélité et bénéficier des avantages de celle-ci.

2- La Carte Fidélité Lentilles est valable pour une durée d'un (1) an à compter de sa date d'émission. Elle ne peut être utilisée qu'au sein du magasin Atol où elle a été souscrite. La carte Fidélité Lentilles d'Atol n'est ni une carte de paiement ni une carte de crédit.

3- La Carte Fidélité Lentilles permet à son titulaire, sur présentation de celle-ci, de bénéficier d'avantages fidélité lors des achats effectués uniquement dans le magasin ATOL en France Métropolitaine dans lequel elle a été souscrite, avantages attribués selon les modalités définies aux présentes conditions. Liste des avantages disponibles sur le flyer joint à la carte et sur le site internet ATOL www.opticiens-atol.com.

ATTENTION : Ces offres d'avantages sont non cumulables avec les soldes ou toute offre ou promotion en cours et tarifs spéciaux conventionnels des organismes complémentaires d'assurance maladie partenaires d'Atol. Le Titulaire pourra bénéficier de ces offres dans la limite de leur durée de validité et selon disponibilité en magasin. Ces offres ne peuvent être échangées, ou remboursées contre des sommes en numéraire ou tout autre avantage. Toutefois, si l'offre choisie par le Titulaire de la Carte n'est plus disponible ou arrêtée, l'opticien Atol lui proposera une offre similaire ou de valeur équivalente.

4- Tous les montants cumulés sur la Carte Fidélité Lentilles utilisés pour bénéficier de l'une des offres décrites à l'article 3 des présentes Conditions Générales d'Utilisation seront soustraits au montant total des achats cumulés enregistrés sur la Carte Fidélité Lentilles et ne seront pas pris en compte pour bénéficier par la suite des avantages fidélités proposés par la Carte Fidélité Lentilles.

5- Atol met en œuvre en qualité de responsabilité de traitement, dans le cadre du programme de fidélisation lentilles, un traitement de données à caractère personnel. Atol met en œuvre un traitement de données à caractère personnel vous concernant à des fins de gestion, de suivi et de comptabilisation des points de fidélité, de prospection commerciale relative à la carte fidélité Lentilles.

Vos données sont destinées aux services habilités de Atol.

En application du règlement 2016/679 du 27 avril 2016, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de vos données, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès, qui s'exercent par courrier électronique à dpo@opticiens-atol.com ou par courrier postal à l'attention de Atol - 27 rue Buffon, BP10250, 21207 Beaune Cedex. Les données collectées seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de la relation commerciale et seront archivées au-delà dans le cadre du respect des prescriptions légales applicables. Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Vous disposez d'un droit d'inscription sur la liste Bloctel d'opposition au démarchage téléphonique. Vous pouvez vous y inscrire en vous rendant à l'adresse suivante : <https://conso.bloctel.fr/>.

6- La Carte Fidélité Lentilles a une durée de validité d'un an maximum pour cumuler les achats et les transformer en avantages. S'il n'y a plus de place sur la carte, une nouvelle carte pourra être délivrée et le solde du cumul des achats non utilisés de la première carte pourra être reporté sur la nouvelle carte dans une limite d'un an à compter de la date d'émission de la première carte.

Conditions Générales d'Utilisation de la carte Fidélité Lentilles

7- En cas de perte ou de vol de la Carte Fidélité Lentilles, le Titulaire devra remplir une demande de renouvellement dans le magasin ATOL dans lequel a été souscrite la Carte Fidélité Lentilles initiale. Une nouvelle Carte Fidélité Lentilles sera alors remise au client demandeur sur justification de son identité et le cumul des achats antérieurs sera définitivement perdu.

8- L'opticien ATOL se réserve la possibilité de modifier le bénéfice de l'avantage fidélité à tout moment. L'information sera donnée à la clientèle sur le lieu de vente. Le Titulaire de la Carte de Fidélité Lentilles bénéficiera dans cette hypothèse d'un délai de 30 jours pour bénéficier de l'un des avantages fidélités offerts par la Carte Fidélité Lentilles, sous réserves toutefois que le montant des achats cumulés reportés sur la Carte Fidélité Lentilles atteigne les plafonds lui permettant d'en bénéficier, conformément aux dispositions de l'article 3 des présentes Conditions Générales.

9. Atol décline toute responsabilité en cas d'utilisation non conforme de la Carte Fidélité Lentille. Il se réserve le droit d'engager toute action qu'il estimerait opportune en cas de fraude ou tentative de fraude dans le cadre de l'usage de la carte Fidélité Lentille. Ainsi, toute fraude, tentative de fraude ou manquement aux présentes conditions entraînerait de plein droit la radiation du titulaire de la carte Fidélités Lentilles et des avantages obtenus à la date de la radiation.

9- L'opticien ATOL se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales et informera le Titulaire de la Carte Fidélité de toute modification par le moyen qui lui semble le plus adéquat (courrier, emailing, mise à jour des nouvelles conditions générales sur le site www.opticiens-atol.com). La dernière version des conditions générales d'utilisation de la Carte Fidélité Lentilles est consultable sur le site internet www.opticiens-atol.com. Dispositifs médicaux CE – CGU.01.19.

Mentions Légales de la carte Fidélité Lentilles



*Carte nominative, incessible, gratuite et sans engagement, valable 1 an à compter de sa date d'émission et uniquement dans le magasin Atol dans lequel elle a été souscrite. Le cumul de vos achats de lentilles (hors produits d'entretien lentilles) vous permet d'accéder aux offres de fidélisation décrites ci-dessus. Voir conditions en magasin ou sur www.opticiens-atol.com. Offre non cumulable, Ni échangeable, ni remboursable. Ce dispositif médical est un produit de santé réglementé qui porte, au titre de cette réglementation, le marquage CE. La liste des fabricants est disponible sur le site www.opticiens-atol.com et en magasin. Atol met en oeuvre en qualité

de responsabilité de traitement, dans le cadre du programme de fidélisation lentilles, un traitement de données à caractère personnel vous concernant à des fins de gestion, de suivi et de comptabilisation des points de fidélité, de prospection commerciale relative à la carte Fidélité Lentilles. En application du règlement 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de vos données, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès, qui s'exercent par courrier électronique à dpo@opticiens-atol.com ou par courrier postal à l'attention de Atol - 27 rue Buffon, BP10250, 21207 Beaune Cedex. Données collectées conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de la relation commerciale et archivées dans le cadre du respect des prescriptions légales applicables. Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. V.01.19.